

NOTE DE PRÉSENTATION DESTINÉE AUX REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ TECHNIQUE
MINISTÉRIEL
Séance du 20 novembre 2018

Point : CPF

Projet d'arrêté portant fixation du plafond de prise en charge du compte personnel de formation

Contexte

Le projet d'arrêté a été présenté à la commission formation ministérielle du 6 juillet 2018. Celui-ci prévoit de retenir un plafond de 4 000 € (TTC) pour un même projet d'évolution professionnelle. Ce dispositif doit s'appliquer à l'ensemble des agents de l'administration centrale et des services déconcentrés du ministère de la Culture. L'arrêté doit maintenant être soumis au CTM pour avis.

Evolution / état d'avancement

Un certain nombre de ministères ont publié leur arrêté en mai 2018 :

- ministère de la Transition écologique et solidaire (plafond de 3 500 €),
- ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (plafond de 3 500 €)
- ministère des Solidarités et de la Santé (plafond de 3 000 €),
- ministère de l'Intérieur (plafond horaire de 15 €),
- ministère de l'Economie et des Finances (plafonds cumulatifs : horaire de 35 € et 1 500 € pour un agent de cat A ou B et 1 800 € pour un agent de cat C, au titre d'une année civile).

D'autres sont en cours de préparation :

- ministère des Affaires étrangères (plafond horaire de 16 € et plafond de 2 500 €, frais de déplacements non inclus),
- ministère des Armées (plafond de 1 500 € jusqu'à 4 000 € pour les agents de cat C),
- ministère de l'Éducation nationale (plafond de 2 000 €).

Le projet d'arrêté du ministère de la Culture se situe dans la fourchette haute des plafonds proposés par les ministères. Après la tenue de la commission ministérielle du 6 juillet dernier, le projet d'arrêté du ministère doit être soumis à l'avis du CTM.

Calendrier / prochaines échéances

Une réunion interministérielle s'est tenue le 26 septembre à la DGAFP afin de procéder à un premier état des lieux des textes et pratiques des ministères. La DGAFP proposera un cadre pour le bilan du CPF.

Liste des documents communiqués

- Extrait du PV de la commission formation ministérielle du 6 juillet.
- Projet d'arrêté ministériel portant fixation du plafond de prise en charge du compte personnel de formation.